

Préavis du Comité de Direction n°35-2014

Concernant la contribution de CHF 2'159'500.— sur le fonds régional TP affecté pour :

- a) la participation à la réalisation des mesures d'aménagement « 2013-2014 » hors Ville de Nyon**
 - b) la participation à la réalisation des mesures d'aménagement pour les lignes régionales en Ville de Nyon**
-

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion et des finances formée de MM. Antoine Nicolas, Frédéric Guilloud, Frédéric Mani et Christian Graf s'est réunie le mercredi 12 mars 2014 au siège du Conseil Régional, en présence de M. Bernard Penel, responsable des finances du CoDir et de M. Patrick Freudiger, Secrétaire général. Nous les remercions pour leurs explications.

Le préavis concerne la participation du fonds régional des transports publics à la réalisation des mesures dites « 2013-2014 ». Ces mesures ont été validées par les Municipalités concernées et les préavis communaux suivent un calendrier parallèle au présent préavis.

L'état de l'engagement financier du programme de réorganisation des transports publics (pt 7) n'entraîne pas de surprise et est conforme au préavis de base 16-12. Les budgets des travaux ne sont pas dépassés et même bien tenus. Sur les CHF 8'440'000.—, Fonds TP Régionyon, environ CHF 2'000'000.— de factures ont été payées (état au 12 mars 2014), la différence provient des travaux en cours et des communes qui sont maîtres d'œuvre des projets qui n'ont pas encore fournis leurs factures.

Ce préavis n°35-2014 ne nécessite pas de demande d'acompte aux communes, car le compte du fonds TP est de CHF 3'200'000.— à l'heure actuelle (12 mars 2014). Les communes seront appelées à verser une part de leur contribution à la fin de l'année 2014.

Votre commission de gestion et finances est unanime à soutenir ce préavis qui s'inscrit dans la continuité des travaux déjà engagés sur le réseau pour améliorer l'attractivité des transports publics.

Après étude de ce préavis, votre commission de gestion et des finances vous prie de l'accepter tel que présenté, soit :

- a) Accorder le crédit de CHF 924'000.— pour la participation à la réalisation des mesures « 2013-2014 » hors ville de Nyon
- b) Accorder le crédit de CHF 1'214'000.— pour la participation à la réalisation des mesures d'aménagement pour les lignes régionales en Ville de Nyon
- c) Accorder le crédit de CHF 21'500.— pour les frais de communication
- d) Imputer le montant total de CHF 2'159'500.— sur le compte du fonds TP affecté.

Arnex-sur-Nyon, le 17.03.2014

Membres de la Commission :

MM. Antoine Nicolas

.....

Frédéric Guilloud

.....

Frédéric Mani

.....

Christian Graf, rapporteur

.....